ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce électronique

Question écrite n° 130679

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la question préoccupante de la fraude à la carte bancaire sur internet. Plusieurs associations de consommateurs dénoncent une « véritable plaie » et demandent aux banques et aux pouvoirs publics de bien vouloir traiter efficacement cette question particulière. En effet, les transactions financières qui ont lieu sur internet au moyen de la carte bancaire représentent 33 % de la fraude pour 5 % de paiements nationaux effectués sur internet. En 2010, la fraude sur les cartes bancaires aurait atteint un montant de 368,9 millions d'euros en France. Pour mieux lutter contre ce fléau, certaines associations demandent aux établissements bancaires et tous ceux qui détiennent des données de cartes bancaires, d'envoyer à leurs clients la confirmation de leurs paiements, de les informer en cas d'attaque de leur serveur, de centraliser les fraudes et de les transmettre aux services juridiques. Il lui demande s'il est favorable à l'instauration de ces mesures.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 130679
Rubrique : Ventes et échanges
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2214
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)